CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

DEMANDE D'ATTRIBUTION
Prestations de soutien à domicile

Ce formulaire est à retourner, complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives dans l'un des Centres d'action sociale Ville de Paris.

❑ ***Je suis informé.e que toute déclaration frauduleuse, inexacte, incomplète de ma part dans la constitution de mon dossier est passible d'amende ou d'emprisonnement au titre du nouveau Code pénal.***

N° de Foyer

Je soussigné (e) :

Nom naissance .....

Nom d'usage .....

Prénom(s) .....

Né(e) le _ _ / _ _ / _ _ _ _

Lieu de naissance Ville:.....Pays:.....

Nationalité
❑ Française ❑ Union Européenne
❑ Autres, précisez la date de fin de validité de votre titre de séjour _ _ / _ _ / _ _ _ _

Déclare sur l'honneur avoir établi mon domicile et résider de façon principale et effective à l'adresse suivante :

N° et nom de rue .....

Compléments d'adresse : bâtiment, entrée, escalier, N° de boîte aux lettres ou d'appartement… ..... Code postal .....
.....

Téléphone Fixe _ _ / _ _/ _ _ / _ _ / _ _ Portable _ _ / _ _/ _ _ / _ _ / _ _

Adresse électronique ....@.....

Souhaite bénéficier de :

❑ Téléalarme (télé-assistance)
❑ Port de repas à domicile
❑ Pédicurie à domicile
❑ Coiffure domicile

Je suis informé.e que :

- **j'ai deux mois pour fournir les justificatifs nécessaires** à l'étude de ma demande par le CASVP à compter de la date de la réception de celle-ci. À défaut, ma demande sera classée sans suite. Il m'appartiendra de déposer une nouvelle demande si je désire toujours obtenir la prestation.

Mes données personnelles : utilisation et protection

- pour permettre l'instruction de ma demande, mes données seront utilisées et exploitées dans un fichier du système d'information du Centre d'action sociale et je l'accepte,

- je peux exercer mes droits d'accès et de rectification de ces données auprès du Centre d'action sociale. Une notice d'information complète de mes droits, des caractéristiques du fichier et de sa politique de confidentialité est mise à ma disposition dans ses services et sur https://www.paris.fr/casvp.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur ce formulaire et des documents joints.
Je m'engage à signaler immédiatement au Centre d'Action Sociale tout changement intervenant dans ma situation.

Paris, le _ _ / _ _ / _ _ _ _ **votre signature ou celle de votre représentant**

❑ Personne concernée ❑ représentant (précisez ces noms, prénom et adresse)

CENTRE D'ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS

Téléalarme/Coiffure/Pédicure/Port de Repas à Domicile

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

[ ] Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

[ ] Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

[ ] 3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

[ ] 3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)
[ ] 3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)
[ ] Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Selon votre situation :

[ ] Jugement de tutelle ou de curatelle
[ ] Notification d'attribution et justificatif du versement de l'Allocation aux Adultes Handicapés
[ ] Notification d'attribution et justificatif de versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
[ ] Notification d'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap volet 'aides humaines'
[ ] Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension d'invalidité (2ème ou 3ème catégorie)
[ ] Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension de veuf(ve) invalide
[ ] Notification d'attribution et justificatif de versement d'une rente d'accident du travail incapacité supérieure ou égale à 80%
[ ] Titre de pension anticipée attribuée aux fonctionnaires civils ou militaires
[ ] Titre d'attribution et justificatif de versement d'une rente viagère d'invalidité versée par la Caisse des Dépôts et Consignations
[ ] Si vous n'êtes pas titulaire d'un des titres cités ci-dessus fournir une attestation médicale de moins de trois mois justifiant d'un état de santé fragilisé
[ ] Pension d'invalidité de 3ème catégorie du régime général de la sécurité sociale
[ ] Titre de pension majorée pour tierce personne ou carte d'invalidité portant la mention 'tierce personne' ou 'besoin d'accompagnement'
[ ] Pour la pédicurie à domicile si votre état de santé nécessite un soin mensuel fournir une attestation médicale le précisant.

Vos ressources :

[ ] Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour chaque membre du couple en cas de vie maritale

SOUTIEN À DOMICILE

C'EST QUOI ?

Des aides pour mieux vivre à votre domicile quand votre état de santé ne vous permet plus d'effectuer seul un ou plusieurs actes de la vie quotidienne.

- Téléalarme
- Port de repas
- Aide à domicile
- Pédicurie
- Coiffure à domicile

POUR QUI ?

- **Personnes âgées en perte d'autonomie**, de plus de 65 ans ou de 60 à 64 ans en cas d'inaptitude au travail
- **Personnes adultes en situation de handicap**

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Être en **situation régulière** sur le territoire français
- Habiter Paris depuis au moins **3 ans** sur les 5 dernières années
- Être en situation de **perte d'autonomie ou de handicap**
- Services **payants ou gratuits** en fonction de vos ressources

Attention : Les personnes hébergées dans un établissement médicalisé avec une cantine ne peuvent prétendre aux prestations de soutien à domicile.

POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Durée maximale de **4 ans** renouvelable

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Compléter le formulaire en précisant l'aide ou les aides souhaitée(s), joindre les justificatifs demandés et l'adresser à l'Espace Parisien des Solidarités E.P.S. (ex-CASVP) de votre arrondissement par téléphone, e-mail, courrier ou sur place de 08h30 à 17h00. Les formulaires sont également disponibles sur le site internet Paris.fr rubrique « Aides sociales pour les seniors ».

Attention : Vos droits sont ouverts à compter de la date de réception de votre demande. Vous avez 2 mois pour transmettre l'ensemble des justificatifs manquants. Vous pouvez suivre l'état de votre demande en ligne à l'adresse suivante : https://aides-casvp.paris.fr/suivicasvp/

Mise à jour le 17 mars 2023

COIFFURE À DOMICILE

C'EST QUOI ?

Un coiffeur se déplace chez vous.

- ✓ Soins pour les femmes : Shampoing, coupe, brushing, couleur, permanente, mise en plis
- ✓ Soins pour les hommes : Shampoing, coupe, brushing
- ✓ Vous pouvez bénéficier de **6 rendez-vous** par an maximum
- ✓ Du lundi au vendredi, exceptionnellement le samedi, entre 9h00 et 18h00
- ✓ De 45 min à 2h30

COMMENT JE PRENDS UN RENDEZ-VOUS ?

Par téléphone auprès de la société.

Attention : Etre présent à domicile le jour du rendez-vous sauf raison exceptionnelle : hospitalisation, maladie…
Appeler la société en cas d'empêchement
En cas d'annulation sans motif valable et 48h avant l'intervention, la prise de rendez-vous pourra être suspendue **pendant 6 mois.**

COMBIEN CELA COÛTE ? (Tarifs applicables au 01/07/2023)

	Bénéficiaires du Paris Solidarité ou Complément Santé Paris	Impôt Ligne 14« ligne soumise au barème » de votre dernier avis d'imposition			
		Inférieur ou égal à 380€	Entre 381€ et 992€	Entre 993€ et 2028€	Supérieur à 2028€
Shampoing, brushing ou mise en plis	5,88€	14,15€	14,71€	20,61€	22,99€
Shampoing, coupe, brushing ou mise en plis	11,79€	20,02€	20,61€	26,52€	28,90€
Shampoing, coupe, permanente, brushing ou mise en pli	31,44€	44,60€	45,18€	51,09€	52,85€
Shampoing, coupe, couleur, brushing ou mise en plis	29,46€	37,73€	38,32€	44,20€	46,36€
Shampoing, coupe, brushing pour hommes	5,88€	14,15€	14,71€	20,61€	22,99€

Mise à jour le 17 mars 2023

PÉDICURIE À DOMICILE

C'EST QUOI ?

Un pédicure – podologue se déplace chez vous pour des soins de pédicurie si vous bénéficiez de l'Allocation Personnalisé pour d'Autonomie APA ou si vous présentez un justificatif médical attestant de votre perte d'autonomie.

Soins courants de la peau (cors, durillon, verrues, callosités) et des ongles (mycose, coupe des ongles) des pieds.
Aide pour enlever et remettre bas et chaussures.

Vous pouvez bénéficier de **6 soins** par an, ou 12 soins sur prescription médicale.

- Durée de 30 minutes,
- Du lundi au vendredi, exceptionnellement le samedi,
- entre 09h00 et 18h00
- Pas de pose de vernis
- Pas d'actes esthétiques

COMMENT JE PRENDS RENDEZ-VOUS ?

Par téléphone auprès du pédicure - podologue.

Attention : Etre présent à domicile le jour du RDV sauf raison exceptionnelle : hospitalisation, maladie…

Appeler le pédicure-podologue en cas d'empêchement.

COMBIEN CELA COÛTE ? (Tarifs applicables au 01/07/2023)

	Bénéficiaires du Paris Solidarité ou Complément Santé Paris	Impôt Ligne 14« ligne soumise au barème » de votre dernier avis d'imposition			
		Inférieur ou égal à 380€	Entre 381€ et 992€	Entre 993€ et 2028€	Supérieur à 2028€
Acte de pédicurie	7,68€	13,84€	20,01€	24,61€	32,13€

Mise à jour le 17 mars 2023

PARIS

TÉLÉALARME À DOMICILE

C'EST QUOI ?

La téléalarme permet le maintien du lien à domicile par des appels de convivialité à la demande et d'alerter en cas de chute.

- ✓ Un boitier de téléassistance installé à votre domicile et une télécommande sous forme de bracelet ou médaillon
- ✓ Un lien direct à une centrale d'écoute 24/24 h- 7/7jours
- ✓ En cas d'alarme : un opérateur évalue la situation et alerte les personnes à prévenir.

COMMENT SE DÉROULE L'INSTALLATION ?

- Un technicien vous contacte et se déplace à domicile pour vérifier vos connexions téléphoniques/internet et installer votre ou vos appareil(s).
- Appel de bienvenue dans le mois suivant l'installation pour s'assurer de la compréhension des consignes d'utilisation du matériel.

COMBIEN CELA COÛTE ? (Tarifs applicables au 01/07/2023)

- Tarifs applicables selon barème (voir tableau ci-dessous)
- Options gratuites proposées à la demande : déclencheur adapté au handicap, détecteur de chute, boite à clefs, appels de convivialité (personnes isolées)
- Avantage fiscal possible : déduction d'impôts ou crédit d'impôt

Frais ANNUEL	Bénéficiaires du Paris Solidarité ou Complément Santé Paris	Impôt Ligne 14« ligne soumise au barème » de votre dernier avis d'imposition			
		Inférieur ou égal à 380€	Entre 381€ et 992€	Entre 993€ et 2028€	Supérieur à 2028€
Abonnement	Gratuit	45,90€/an	117,30€/an	188,70€/an	265,20€/an
Forfait dégroupage*	Gratuit	Gratuit	40,80€/an	45,90€/an	51€/an
Système d'interphonie radio déportée*	47,94€/an	47,94€/an	47,94€/an	47,94€/an	47,94€/an

*Selon modèles de connexions téléphoniques/internet de votre ou vos appareils

Mise à jour le 17 mars 2023

PORT DE REPAS À DOMICILE

C'EST QUOI ?

- Des repas en barquettes individuelles livrés à domicile, à conserver au réfrigérateur et à réchauffer
- Des menus variés et équilibrés, élaborés par des diététiciennes et transportés en véhicule réfrigéré

Il faut :

- ✓ Etre équipé d'un réfrigérateur et d'un micro-onde, ou d'une plaque chauffante
- ✓ Que le facteur livreur puisse accéder au domicile
- ✓ Etre présent au domicile pendant les plages de livraison
- ✓ Prévenir en cas d'absence
- ✓ Dès la livraison, les plats sont rangés au frais pour ne pas briser la chaine du froid. Le repas ne doit pas rester devant la porte ou en dehors du réfrigérateur.

Exceptionnellement, le port de repas peut être accordé pendant 3 mois pour les personnes en situation d'urgence ne remplissant pas les conditions.

QUELS CHOIX DE MENUS, DE RÉGIMES ?

- Choix de la formule : petit-déjeuner et/ou déjeuner et/ou diner ou journée complète petit-déjeuner + déjeuner + dîner (pas de choix à la carte, sauf pour les petits déjeuners)
- Possibilité d'exclure certains aliments
- Choix de régimes alimentaires : sans sucre ajouté, sans sel ajouté, sans sel et sans sucre ajouté, sans porc, sans viande, hypocalorique
- Choix de texture : normale, mixée ou hachée
- Les allergies alimentaires et les intolérances (gluten, lactose) ne sont pas compatibles avec le portage de repas.
- Choix des jours de livraison

COMMENT SONT LIVRÉS LES REPAS ?

Du lundi au vendredi entre 08h30 et 14h00, selon le rythme choisi (minimum de 1j/semaine).

<u>Pas de possibilité de choisir l'heure de livraison.</u>

Le repas est livré la veille du jour de consommation :

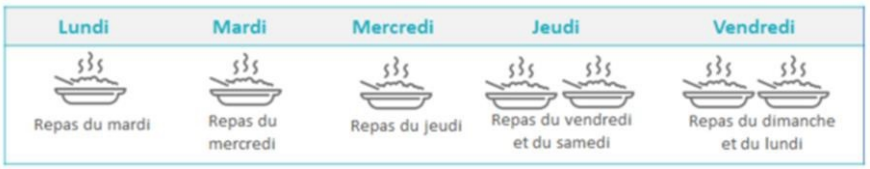

À chaque livraison, le facteur livreur remplit une mission de veille sociale : il range les plats au frais, veille à la propreté et au bon fonctionnement du réfrigérateur, s'assure de l'état général du logement et de la santé de la personne.

Mise à jour le 17 mars 2023

PARIS

COMBIEN CELA COÛTE ? (Tarifs applicables au 1er juillet 2023)

	Bénéficiaires du Paris Solidarité ou Complément Santé Paris	Impôt Ligne 14« ligne soumise au barème » de votre dernier avis d'imposition			
		Inférieur ou égal à 380€	Entre 381€ et 992€	Entre 993€ et 2028€	Supérieur à 2028€
Petit-déjeuner*	0,68 €	1,09 €	1,31 €	1,61 €	1,71 €
Déjeuner*	4,71 €	6,81 €	8,38 €	10,92 €	13,08 €
Diner*	3,57 €	4,87 €	6,60 €	9,52 €	9,95 €
Journée complète*	7,68 €	9,74 €	11,41 €	15,46 €	17,30 €

***Avantage fiscal possible**

Mise à jour le 17 mars 2023

AIDE ET SOINS À DOMICILE

C'EST QUOI ?

- Des aides aux actes essentiels de la vie quotidienne et des soins réalisés à votre domicile 7j/7 : de 08h00 à 20h00 en semaine, et jusqu'à 19h00 le week-end et les jours fériés.
- Les aides à domicile réalisent les prestations suivantes :
  - ✓ entretien du cadre de vie, aide aux repas (courses…)
  - ✓ soins sommaires d'hygiène ; aide au lever et au coucher
  - ✓ accompagnement lors de petits déplacements
  - ✓ aide aux démarches administratives sans caractère financier
  - ✓ soutien social de la personne isolée.
- Les infirmiers et aides-soignants réalisent, sur prescription médicale, des soins infirmiers, d'hygiène et de confort.

COMMENT JE PRENDS RENDEZ-VOUS ?

Soit directement auprès du service Paris Domicile de votre arrondissement.

Vous trouverez les coordonnées des 6 Paris Domicile sur le site Paris.fr :

- ✓ dans la rubrique « Paris Domicile : un service d'aide et de soins à domicile » ;
- ✓ sur le flyer générique du service et les dépliants des 6 Paris Domicile mis en ligne dans la rubrique « dossiers/casvp/nos publications/Paris Domicile (un service d'aide et de soins à domicile) ».

Soit par l'intermédiaire de l'Espace Parisien des Solidarités (E.P.S. ex-CASVP) qui vous orientera vers le service Paris Domicile de votre arrondissement, soit par téléphone, mail, courrier ou sur place de 08h30 à 17h00.

COMBIEN CELA COÛTE ?

- Aide à domicile : votre participation est calculée en fonction du tarif horaire applicable, de vos ressources et du mode de financement (voir tableau ci-dessous).

Avantage fiscal : déduction d'impôts ou crédit d'impôt.

- Soins : les soins sont pris en charge par la sécurité sociale à hauteur de 100 % et sans avance de frais.

Les tarifs sont applicables à compter du 01/01/2023

Interventions financées par :				interventions sans financement
l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)	l'Aide Sociale Légale (ASL)	la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) « aides humaines »	les caisses de retraite et les mutuelles	
Gratuité si vos ressources mensuelles sont inférieures à 1 097,14 € ou avec participation en fonction de vos ressources et d'un tarif horaire de 23€.	Gratuité	Gratuité si vos ressources mensuelles sont inférieures à 2 385,10€. Participation égale à 20%, si vos ressources mensuelles sont supérieures à 2 385,10€. (tarif horaire de 23€).	Participation calculée en fonction de vos ressources et d'un tarif horaire (25,6€ ou 22€). Gratuité si vous bénéficiez de l'aide momentanée à domicile gérée par Domiserve (pour les allocataires Agirc Arrco de plus de 75 ans).	22€ par heure.